AG - Jeudi, 11 septembre 2014



Ordre du jour.

1. Ouverture

0.1. Praesidium et secrétariat

0.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.3. Adoption de procès-verbaux

0.4. Annonces

1. Bilan
2. Traitement des avis de motion
3. Élections
4. Orientations
5. Varia
6. Fermeture



**0. Ouverture (13h18)**

**- Proposition 0.01**, Julien Labonté propose l’ouverture de l’assemblée générale du jeudi, 11 septembre 2014. », Pierre-Luc Desjardins appuie.

**Proposition 0.01**, adoptée à l'unanimité.

**0.1. Praesidium et secrétariat**

**- Proposition 0.11**, telle que formulée par Thomas-Élie Belley-Côté : « Que Simon-Pierre Chevarie-Cossette assure la présidence et Laurence Shank le secrétariat. », Julien Labonté appuie.

**Proposition 0.11**, adoptée à l'unanimité.

Topo sur les procédures par Simon-Pierre Chevarie-Cossette.

**0.2. Adoption de l’ordre du jour**

**- Proposition 0.21**, Thomas-Élie Belley-Côté propose l’ordre du jour suivant :

1. Ouverture

0.1. Praesidium et secrétariat

0.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.3. Adoption de procès-verbaux

0.4. Annonces

1. Bilan
2. Traitement des avis de motion
3. Élections
4. Orientations
5. Varia
6. Fermeture, Julien Labonté appuie.

**- Amendement à la proposition 0.21**, telle que formulée par Blandine Parchemal: « Que le point 3 soit divisé en deux: les point 3.1. Élection au comité exécutif et 3.2. Élection au comité d’évaluation. », François-Julien Côté-Remy appuie.

**Amendement à la proposition 0.21**, adopté à l'unanimité.

**Proposition 0.21**, adoptée à l'unanimité.

**0.3. Adoption de procès verbaux**

**- Proposition 0.31**, telle que proposée par Thomas-Élie Belley-Côté: « Que soit adopté le dernier procès verbal du jeudi, 23 janvier 2014. », Julien Labonté appuie.

**- Proposition de mise en dépôt de la proposition 0.31**, telle que formulée par Frédérik Fortin, Thomas-Élie Belley-Côté appuie.

**0.4. Annonces**

Julien Labonté annonce le CRAM.

François-Julien Côté-Remy annonce l’Ultimate frisbee.

Samuel E. Lesage annonce Philopolis.

Pierre-Luc Desjardins et le mentorat.

**1. Bilan**

**- Proposition 1.1**, telle que formulée par Thomas-Élie Belley-Côté : « Que les exécutants présentent leur bilan dans une présentation de 4 minutes. », Thomas Mekhaël appuie.

**Proposition 1.1**, adoptée à majorité.

Présentation des exécutants et exécutantes.

**- Proposition 1.2**, telle que formulée par Thomas-Élie Belley-Côté : « Que soit prolongée la présentation des exécutants de 7 minutes. », Thomas Mekhaël appuie.

**Proposition 1.2**, adoptée à majorité.

Suite de la présentation des exécutants et exécutantes.

**- Proposition 1.3**, telle que formulée par Thomas-Élie Belley-Côté : « Qu’il y ait une période de questions de 5 minutes. », Pierre-Luc Desjardins appuie.

**Proposition 1.3**, adoptée à l'unanimité.

Pas de question!

**2. Traitement des avis de motion**

**- Proposition 2.1**, telle que formulée par Julien Labonté: « Que soit ajouté à la section 5.3 Pouvoir et devoirs « Tenir une période de permanence au local de l'association étudiante, du lundi au vendredi, de 11h30 à 13h ». Que soit ajouté à la section 5.3 Pouvoir et devoirs « Produire, une semaine avant chaque assemblée générale, un rapport de ce qui a été fait depuis la dernière assemblée générale ainsi qu'une prévision de ce qui sera fait d'ici la prochaine assemblée générale. Chaque membre du conseil exécutif devra produire un rapport. Le rapport devra être envoyé à tous les membres une semaine avant l'assemblée générale. Que soit remplacé à la section 6.2 Président le titre Président par Coordonnateur général, que soit aussi remplacé dans : « La personne élue à la présidence » les termes « à la présidence » par « comme coordonnateur général ». Que soit supprimé la section 6.3 Vice-présidence. Que la section 6.7 Coordonnateur aux affaires externes, se lise comme suit : « Les deux personnes occupant ce poste sont chargées de représenter l’ADÉPUM au sein de la FAÉCUM et de l'ASSÉ. Elles sont déléguées au Conseil Central, au Comité des Affaires Socio-Politiques et au Congrès de la FAÉCUM ainsi qu'au Conseil Central, au Comité Régional de l'ASSÉ à Montréal et au Congrès de l'ASSÉ. De ce fait, elles doivent fournir un compte-rendu des événements discutés lors de ces conseils. De plus, elles sont chargées d’assurer les relations avec les autres associations étudiantes. Ces personnes sont également responsables du comité des affaires externes de l’ADÉPUM si ce comité est existant. », Thomas-Élie Belley-Côté appuie.

**Proposition 2.1**, adoptée à l'unanimité.

**Proposition 2.2**, telle que formulée par Camille G. Grenon : « Considérant que la langue française, en inscrivant dans sa grammaire que le masculin doit toujours l’emporter sur le féminin, trahie un lointain machisme qui persiste encore aujourd’hui dans nos textes et qui doit être souligné et neutralisé afin de concorder avec nos actions,

Considérant que le langage est un outil qui reflète et agit sur la société, que les femmes sont omniprésentes dans la communauté universitaire et de plus en plus au sein du département de philosophie et que cette réalité doit se refléter dans les écrits,

Considérant que l’université de Sherbrooke, l’UQAM et l’Université d’Ottawa ont déjà effectué des démarches en ce sens depuis longtemps,

Que l’ADÉPUM s’engage à rendre visible les femmes dans la langue autant qu’elles le sont au sein de la communauté universitaire et d’utiliser ainsi que de promouvoir la méthode de féminisation suivante et encourager ses membres à utiliser des mesures inclusives et égalitaires dans leurs textes en féminisant la Charte de l’ADÉPUM. Le modèle suivant étant fortement suggéré:

1. Favoriser d’abord la neutralisation: Il s’agit d’user de termes ne faisant aucunement référence au genre. Donc, de préférer le nom de la fonction, le nom administratif ou le générique au terme désignation. Par exemple, d’employer « La population étudiante » au lieu de « les étudiantes et les étudiants », « Le personnel », à la place de « les employé-e-s », etc. Ou encore, de simplement utiliser des pronoms indéfinis en écrivant « Plusieurs y ont assisté » au lieu de mentionner « Plusieurs étudiants y ont assisté ».

Cette méthode n’est cependant pas suffisante et doit donc être combinée à d’autres stratégies de rédaction afin de compléter la féminisation des textes.

2. Pallier au problème avec la féminisation longue: Les universités telles l’UQAM ou l’Université d’Ottawa encourage la féminisation longue dans les rédactions puisqu’elle est considérée plus esthétique et n’interrompt pas la lecture comme pourrait le faire les formes tronquées. Ainsi, il s’agit simplement d’écrire « les étudiantes et les étudiants » au lieu de la forme tronquée: « les étudiant-e-s ». Note: Le déterminant doit être répété. De plus, lorsque le nom est épicène, ce dernier ne doit pas être répété, mais les adjectifs doivent être féminisés Ex: « De nombreuses et nombreux membres »

3. Règle de proximité: Cette règle consiste simplement à alterner l’ordre des noms genrés soit par ordre alphabétique ou en les alternant une fois sur deux (masculin/féminin, féminin/masculin) et à accorder avec le nom placé à la fin de l’énumération étant, en ce sens, le plus près de l’adjectif.

Ex: « Le maïs, le coton et l’avoine ont été dévorées par les bestioles. » ou encore : « La rectrice et le vice-recteur sont sourds aux demandes étudiantes. »

4. Tirets Dans des documents tels que des P.Vs, formulaires, affiches, etc. la forme tronquée peut être favorisée. Plusieurs formes sont possibles. Par exemple, l’usage de la majuscule (ÉtudiantE), de la barre oblique (Étudiant/e) ou du tiret (Étudiant-e) est répandu. Or, il a été convenu que le majuscule mettait plutôt l’accent sur le féminin et que la barre oblique tendait plutôt à exprimer une exclusion du féminin, ce qui est contradictoire avec l’objectif visé soit précisément d’inclure le féminin à l’intérieur de la langue française. Ainsi, il est préférable d’utiliser les tirets. Ex: « Les arrêté-e-s ont passé quelques heures au poste. Ils et elles ont été libéré-e-s sous caution. », Thomas-Élie Belley-Côté appuie.

**Proposition 2.3**, telle que formulée par Olivier Gauvreau: « Que la proposition soit mise sur table pour après le point élection », Thomas-Élie Belley-Côté appuie.

**Proposition 2.3**, battue à majorité.

**Amendement à la proposition 2.2**, tel que formulé par Pierre Bertrand: « Que le point 3 soit enlevé de l’avis de motion. », Charles (nom de famille inconnu) appuie.

**Amendement à la proposition 2.2 retiré**, Charles (nom de famille inconnu) appuie.

**Question préalable**, Thomas-Élie Belley-Côté appuie.

**Proposition 2.2**, adoptée à l’unanimité.

**3. Élections**

Laurence Shank, Guillaume Bélec et Charles Montambault seront les scrutateurs et scrutatrices.

**- Proposition 3.1**, telle que formulée par Thomas-Élie Belley-Côté : « Que soit accordé 5 minutes de présentation aux candidates et aux candidats. », Julien Labonté appuie.

**Amendement à la proposition 3.1**, telle que formulée parde Pierre-Luc Desjardins : « Que leur soit accordé 3 minutes. », Julien Labonté appuie.

**Proposition 3.1**, adoptée à l'unanimité.

**Début des élections**

- Blandine Parchemal se présente au poste de Coordonnatrice générale.

Blandine Parchemal est élue au poste de Coordonnatrice générale.

- Félix Schneller se présente au poste de Trésorier.

Félix Schneller est élu au poste de Trésorier.

- Firmin Havugimana se présente au poste de Secrétaire.

Firmin Havugimana est élu au poste de Secrétaire.

- Camille G. Grenon se présente au poste de Coordonnatrice aux communications.

Camille G. Grenon est élue au poste de Coordonnatrice aux communications.

- Simon Rousseau-Lesage se présente au poste de Coordonnateur à la mobilisation.

Simon Rousseau-Lesage est élu au poste de Coordonnateur à la mobilisation.

- Pierre-Luc Desjardins se présente au poste de Coordonnateur aux affaires académiques.

Pierre-Luc Desjardins est élu au poste de Coordonnateur aux affaires académiques.

- Samuel Dishaw se présente au poste de Coordonnateur aux cycles supérieurs.

Samuel Dishaw est élu au poste de Coordonnateur aux cycles supérieurs.

- Olivier Gauvreau et Alexandre Riel se présentent au poste de Coordonnateur à la vie étudiante.

Alexandre Riel est élu au poste de Coordonnateur à la vie étudiante.

- Julien Labonté, Maxime et Hind Fazazi se présentent au poste de Coordonnateur-Coordonnatrice externe.

Julien Labonté et Hind Fazazi sont élues au poste de Coordonnateur-Coordonnatrice externe.

**Demande de constatation du quorum**, telle que formulée par Samuel Élie Lesage.

**Perte du quorum (16h12)**